



COMMUNIQUÉ N° 2025-32/10/CAB/RM

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire de la Commune de Remire-Montjoly Claude PLÉNET, porte à la connaissance des administrés que le conseil municipal de la ville de Rémire-Montjoly se réunira en séance le :

**Mercredi 29 octobre 2025 à 09 h 00 à l'hôtel de ville
- Salle de délibération « Dr Edmard LAMA »**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-18 du CGCT, les séances du Conseil Municipal, sont publiques.

Fait à Rémire-Montjoly,

Le 22/10/2025

Le Cabinet du Maire

